

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Stratégie juridique et fiscale de l'entreprise innovante



UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements cohabilités : /

Responsables du diplôme : Dominique ADENOT, Hervé CAUSSE

Début d'habilitation :

Fin d'habilitation :

DELIBERATION CAc – CFVU N°

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours. Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte général - Objectifs de la formation

Dans une définition quasi tautologique, l'Insee qualifie d'entreprise innovante celle qui a procédé à une innovation de produit, de procédé, d'organisation, ou de marketing. Cette conception a au moins le mérite de rappeler que l'innovation est partout.

Après avoir fait le constat alarmant d'un retard de compétitivité de l'Europe par rapport aux Etats-Unis, la commission de Bruxelles a décidé de faire de la spécialisation intelligente, formulation technocratique du besoin de davantage d'innovation, le cœur de sa politique de cohésion 2014-2020.

Notre salut viendrait donc de la capacité des entreprises à créer un avantage concurrentiel, selon le concept de Michael Porter inventé dans les années quatre-vingt, dont l'innovation, comprise au sens large de l'Insee, serait une composante essentielle.

Mais comme dans beaucoup de domaines, la capacité d'une innovation à rencontrer un marché est un art d'exécution dans lequel les problématiques juridiques et fiscales jouent un rôle tout aussi essentiel que sa dimension technologique.

L'Université d'Auvergne, par son caractère pluridisciplinaire, était bien placée pour proposer aux acteurs de l'innovation les outils d'ingénierie permettant d'optimiser la réussite de leurs projets.

Cette formation diplômante de troisième cycle s'adresse en premier lieu aux futurs porteurs de projet de création d'entreprise innovante ou de jeunes entrepreneurs déjà en phase d'amorçage. Elle s'adresse ainsi aux étudiants titulaires a minima d'un master I et idéalement d'un doctorat, engagés dans un travail de recherche appliquée.

Elle s'insère aussi dans un parcours entrepreneurial dispensé au sein même des écoles doctorales de l'Université.

Mais cette formation s'adresse aussi aux professionnels de la chaîne de valeur de l'innovation : gestionnaires d'incubateurs ou de technopoles, directeurs de laboratoires et chercheurs impliqués dans des programmes collaboratifs, chargés d'affaires des fonds d'investissement dédiés, banquiers, avocats et experts-comptables intéressés par ce domaine d'activité et souhaitant accompagner leurs clients par des conseils à haute valeur ajoutée.

C'est pourquoi le programme pédagogique sera assuré tant par des universitaires que par des professionnels. Grace au croisement de leurs compétences respectives, les participants à la formation pourront ainsi bénéficier d'acquis scientifiques solides de réponses éprouvées et sécurisées par la pratique.

II - Composante porteuse du projet

Ecole de Droit - 41 boulevard François Mitterrand – CS 20054 - 63000 CLERMONT-FERRAND

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

Aucune

IV - Responsables du DU

Nom, Prénom : Dominique ADENOT / Hervé CAUSSE

Statut : Intervenant extérieur, docteur en droit, ancien banquier d'affaires, avocat-associé au barreau de Clermont-Ferrand / Professeur des Universités

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : dominique.adenot@ext.udamail.fr; herve.causse@udamail.fr; 04 73 17 76 56, 41 boulevard François Mitterrand, CS 20054, 63000 Clermont-Ferrand Cedex

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser : Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,
Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant
Les responsables pédagogiques du DU
Deux membres de l'équipe pédagogique dont Dominique ANDRIEUX, directeur juridique du groupe Limagrain
La secrétaire de scolarité du DU
La responsable de la scolarité
Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université d'Auvergne

Jean-Marc MONTEIL, Professeur honoraire des Universités

VI - Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande :

Première année universitaire concernée par la présente demande : 2015 - 2016

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation : niveau équivalent au master 1 en formation initiale, une validation des acquis de l'expérience professionnelle est possible en formation continue.

Durée de la formation : 1 année universitaire, 96 heures de cours

Lieu de la formation : Ecole de Droit - UdA

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : en formation initiale : 9
en formation continue : 4

Capacité d'accueil maximale : 22

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Période d'inscription / candidature : avril N pour une inscription dans l'année universitaire N/N+1, demande d'inscription dans un module un mois avant l'ouverture de celui-ci

Contact Scolarité : Scolarité des DU de l'Ecole de Droit du.droit@udamail.fr; 04 73 17 76 56

B - Description de la formation

I - Organisation générale de la formation

Le cursus est organisé en 6 modules de deux jours (au total 96 heures d'enseignement) regroupés les vendredis et samedis pour permettre aux professionnels de se libérer plus facilement.

Chaque problématique abordée comportera un préalable technique destiné à poser les bases du raisonnement juridique sous-tendant la mise en œuvre des solutions pratiques.

Lors de la plupart des modules, un créateur d'entreprise innovante viendra témoigner de son parcours avec les participants.

Cette formation bénéficie du soutien de très nombreux acteurs publics et privés intéressés par la spécialisation intelligente : *Région Auvergne(1)*, Clermont Communauté, Busi, Biopôle Clermont Limagne, Groupe Limagrain, *Groupe Michelin (1)*, Pôles de compétitivité ViaMeca et Céréales Vallée, Clusters, Cabinets de Conseil en propriété industrielle, Avocats d'affaires, Experts comptables, BPI, Assureurs, Gestionnaires de FCPI.

(1) Dans l'attente de confirmation

II - Maquette de la formation

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances				Période d'examen	Coefficient de l'UE
					Théorique		Pratique			
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
<p>UE 1 : La période de création de l'innovation (6 et 7 novembre 2015)</p> <p>J1 matin (8h30 à 12h30) : <i>Les mécanismes financiers fondamentaux</i> : A partir d'un cas pratique qui permettra de mettre en exergue les spécificités de l'entreprise innovante, seront abordés les principaux soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat, la notion de structure financière, la construction d'un tableau de financement.</p> <p>J1 après-midi : <i>Protéger l'innovation</i> (14 h à 17h) La protection de l'innovation commence par la mise en place de procédures internes dans le but d'instaurer le secret et de rester le plus confidentiel possible sur l'avancement des projets. Mais dans le cadre de son projet de recherche et développement, l'entreprise peut être amenée à collaborer avec des sous-traitants sur certaines étapes. Ce module passe en revue les différents outils juridiques qu'il faut mettre en place dès la naissance de l'idée.</p> <p><i>Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante</i> (17h à 18h).</p> <p>J2 : Opportunités fiscales en matière de R&D (8h30 à 12h30 et 14h à 18h): La R&D dans notre pays est largement aidée par des dispositifs fiscaux et sociaux très favorables, au premier rang desquels le crédit d'impôts recherche, le statut de jeune entreprise</p>		4								
		3								
		1								
		8								
					Soutenance publique d'un mémoire de fin d'études devant un jury d'au moins trois personnes dont deux au moins font partie de l'équipe pédagogique					

innovante.							
<p align="center">UE 2 : Les étapes de la vie sociale (4 et 5 décembre 2015)</p> <p>J3 matin (8h30 à 12h30) : <i>Généralités sur le contrat de société</i> : seront, entre autres sujets, abordées les problématiques de capacité juridique, de régime matrimonial des fondateurs, d'objet social, de choix de la dénomination sociale, des différentes catégories d'apport, de notion d'affectio societatis, de notion de fonds de commerce et enfin de responsabilité civile et pénale du dirigeant de société</p> <p>J3 après-midi : Première partie (14h à 15h30) : <i>Le statut social du dirigeant</i> : régime général ou régime des travailleurs indépendants, rémunération, prévoyance, retraite</p> <p>Seconde partie (15h30 à 17h) : <i>La rédaction des clauses statutaires</i> : La rédaction des clauses statutaires offre des possibilités infinies d'adaptation à chaque situation. La création d'une entreprise innovante mérite en effet du sûr mesure, à cents lieues de ceux, internet aidant, qui se contentent du prêt) porter. Au travers de plusieurs exemples, il sera démontré le grand intérêt de bien protéger, dès la création, les intérêts patrimoniaux des fondateurs.</p> <p>Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante (17h à 18h)</p> <p>J4 matin: <i>Les management packages</i> (8h30 à 12h30) : Une entreprise innovante par</p>		4					
		1.5					
		1.5					
		1					

<p>définition n'a pas beaucoup de moyens pour recruter et fidéliser les compétences dont elle a besoin pour réussir à imposer son invention. Ce module expliquera comment attirer et fidéliser les meilleurs collaborateurs via des outils du type bons de souscription de créateur d'entreprise, bons de souscription d'action, stock-options, actions gratuites, actions de préférence rachetable.</p> <p>J4 après-midi : <i>Les relations entre associés</i> (14h à 18h) : Les dirigeants fondateurs ont tout intérêt à organiser les relations entre associés qui peuvent avoir des objectifs différents au travers de conventions de vote et de pactes d'associés</p>	4	4					
<p>UE 3 : Protéger, exploiter, défendre et valoriser l'innovation 8 et 9 janvier 2016 J5 matin (8h30 à 12h30) : <i>Choisir la protection la plus efficace</i> : savoir-faire, protection par le secret, brevet, dessin et modèle, droit d'auteur, logiciel, marque et signe distinctif. La sécurisation des relations avec les premiers salariés via le contrat de travail et en application des dispositions du code de propriété intellectuelle.</p> <p>J5 après-midi (14h à 17h) : <i>Optimiser l'exploitation de l'innovation</i> : licence exclusive ou non exclusive, cession de</p>	4	3					

<p>droits, transfert de technologie. Stratégie de dépôt de brevet à l'international.</p> <p>Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante (17h à 18h)</p> <p>J6 matin (8h30 à 12h30) : <i>Techniques d'évaluation des actifs incorporels</i></p> <p>J6 après-midi (14h à 18h): <i>Défendre d'innovation</i> : seront exposées les stratégies contentieuses d'action en contrefaçon, et d'action en concurrence déloyale</p>		<p>1</p> <p>4</p> <p>4</p>					
<p>UE 4 : Financer la croissance 4 et 5 mars 2016</p> <p>J7 matin (8h30 à 12h30) : <i>Quel véhicule de financement ?</i>: Comment choisir entre action/obligation/mezzanine ou prêt ?</p> <p>J7 après-midi (14h à 17h): <i>Les techniques d'augmentation de capital.</i></p> <p>Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante (17h à 18h)</p> <p>J8 matin (8h30 à 12h30): <i>Trouver des fonds pour se développer</i>: La rédaction du mémorandum, le panorama des investisseurs potentiels, le crowdfunding, les autres formes d'appel au marché.</p> <p>J8 après-midi (14h à 18h) : <i>La gestion des flux avec l'étranger</i> : les implantations à l'étranger de filiales, de holdings ou du dirigeant : opportunités et risques fiscaux.</p>		<p>4</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>4</p> <p>4</p>					

<p>UE 5 : Gérer la crise de croissance 1 et 2 avril 2016 J9 matin (8h30 à 10h30): <i>La prévention des difficultés des entreprises devant le tribunal de commerce ; (10h30 à 12h30) : le point de vue de l'Etat : le rôle du commissaire au redressement productif, le Codefi, la CCSF</i></p> <p>J9 après-midi (14h à 18h) : <i>Les outils de prévention des risques : mandat ad'hoc et conciliation, sauvegarde : présentation des outils de prévention (mandat ad'hoc et conciliation), la sauvegarde : une procédure hybride, les objectifs de ces procédures et leurs possibilités</i></p> <p>J10 matin (8h30 à 12h30) : <i>Savoir choisir l'outil le plus adapté à la situation de l'entreprise et aux objectifs du dirigeant : à partir de mises en situation et de cas pratiques, seront abordées les conditions d'accès aux outils de prévention, la maîtrise des conséquences et des opportunités des procédures de prévention, la définition de la stratégie à adopter au cours de la procédure et le choix de ses interlocuteurs.</i></p> <p>J10 après-midi (14h à 18h) : <i>Retour d'expérience d'un mandataire ad'hoc ou conciliateur et d'un chef d'entreprise innovante</i></p>		<p>2</p> <p>2</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>					
<p>UE 6: La cession de l'entreprise innovante 20 et 21 mai 2016 J 11 matin (8h30 à 12h30) : <i>Le protocole de</i></p>							

<p><i>cession</i></p> <p>J 11 après-midi (14h à 18h) : <i>Le contrat de garantie.</i></p> <p>J 12 matin (8h30 à 12h30): <i>Optimiser la cession de l'entreprise innovante: apport préalable des titres sociaux à une société patrimoniale, donations avant cession. Fiscalité des plus-values.</i></p> <p>J 12 après-midi (14h à 18h): <i>Méthodologie du mémoire de fin d'études et forum entre étudiants et chefs d'entreprises innovantes.</i></p>		4								
Total		96								

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA ; pour les autres, leur qualité)

Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

Référence de l'UE	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
Toutes UE	Richard MASURIER,	IE	Expert-comptable et Commissaire aux comptes	Travailleur indépendant
	Marion RONGERE-GHYS	IE	Directrice de l'incubateur BUSI	BUSI
	Frédéric ROBIN,	IE	Avocat associé	Cabinet L & A.
	Benoit RAYNAUD,	MCF	Avocat associé, Maître de Conférences à l'Université d'Auvergne	UdA
	Dominique ADENOT.	IE, responsable pédagogique	avocat spécialiste en droit des sociétés	Cabinet L & A
	Dominique ANDRIEUX	IE	Directeur juridique	Groupe Limagrain
	Caroline GEORGES	IE	Directrice régionale	Banque Publique d'Investissement
	Eric POUCHOL,	IE	Expert-comptable	Cabinet GCL Auvergne Rhône Alpes
	Didier TOUCHE,	IE	Conseil en gestion de patrimoine.	Travailleur indépendant
	Edith CANDELIER	IE	Ancienne Présidente du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand	
	Serge PONCY,	IE	Ancien Bâtonnier, avocat spécialiste en droit des sociétés,	Cabinet Juricité.
	Frédéric BONY	IE	Collaborateur d'administrateur judiciaire	Etude de M ^e Vincent Gladel
	Ambroise de LAMAZE	IE	Avocat	LLCM avocats
	Hervé CAUSSE	PR, responsable pédagogique	Responsable du M2 droit des affaires et de la banque de l'UdA	UdA

IV - Conditions d'admission

La sélection est faite sur dossier. Elle est réalisée par la direction du DU et l'équipe pédagogique. Elle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable pédagogique.

V - Règles de délivrance du diplôme

Le DU est validé avec une moyenne générale de 10/20 minimum et une participation à au moins 5 UE sur 6. Une attestation de formation pourra être délivrée, le cas échéant.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction de la note :

- Passable, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Très bien lorsque la moyenne générale est supérieure à 16/20.

Il est organisé une seule session d'examen. Le redoublement est admis à titre exceptionnel sur demande motivée et accord du président de l'université sur proposition du responsable pédagogique du DU.

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

VII - Mobilité à l'international

Sans objet

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante : *(Transmettre l'extrait de PV du Conseil de Gestion)*

Date : 27/04/2015

avis favorable

avis défavorable

Commentaires éventuels :

Conseil Académique - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire accordant l'habilitation :

Début de l'habilitation :

Fin de l'habilitation :

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Le Président de l'Université d'Auvergne

Brigitte BONHOMME

Professeur Philippe DULBECCO